



réinventons / notre métier

CHARLAIX'SCALADE AFFILIE FFCAM
C/O CHRISTOPHE LECLERC
4 PASSAGE DU PÈRE COHARD
38240 MEYLAN

GRAS SAVOYE MONTAGNE

Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne

Police : 47 064 589 04

Tel : 09 72 72 22 43 – Fax : 04 76 84 87 59

ATTESTATION D'ASSURANCE

RESPONSABILITE CIVILE

La société **AXA France I.A.R.D.**, entreprise régie par le Code des assurances, Société Anonyme au capital de 214 799 030 euros, dont le siège est situé au 26, rue Drouot 75009 PARIS, immatriculée au registre du commerce de Paris sous le numéro 722 057 460,

Atteste que :

CHARLAIX'SCALADE AFFILIE FFCAM
C/O CHRISTOPHE LECLERC
4 PASSAGE DU PÈRE COHARD
38240 MEYLAN

à effet du **1^{er} octobre 2020**, souscrit auprès de la Compagnie **AXA France I.A.R.D.** par la **Fédération Française des Clubs Alpains et de Montagne**, dont le siège est situé 24 Avenue Laumière 75019 PARIS,

Garantissant notamment les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant incomber au Club ses membres, ses dirigeants ainsi que les participants non-cafistes, en raison des dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires causés à autrui et/ou aux licenciés.

La présente attestation ne peut engager l'Assureur au-delà des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère. Elle est valable pour la période **du 1^{er} octobre 2020 au 30 septembre 2021**, sous réserve des possibilités de suspension ou de résiliation en cours d'année d'assurance pour les cas prévus par le Code des Assurances ou le contrat.

Fait à Lyon, le 24 août 2020

Pour La Société

AXA
Direction Entreprises
233 cours Lafayette
69478 LYON CEDEX 06

FFCAM – Police RESPONSABILITE CIVILE N° 47 064 589 04



RESPONSABILITE CIVILE	MONTANTS DE GARANTIE
<p>Hors atteintes à l'environnement</p> <ul style="list-style-type: none">• Tous dommages confondus dont :<ul style="list-style-type: none">- Dommages corporels (hors Faute Inexcusable de l'employeur)- Dommages corporels et matériels accessoires atteignant les préposés de l'assuré- Dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives à ces dommages matériels- Dommages résultant de Vol et actes de vandalisme commis par les préposés.....- Dommages matériels et pertes pécuniaires consécutives aux biens confiés ou déposés au vestiaire• Pertes pécuniaires non consécutives (résultant d'un événement accidentel)• Tous dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires consécutives confondus résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle• Tous dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires confondus survenus aux Etats-Unis d'Amérique ou Canada• Tous dommages corporels, matériels et pertes pécuniaires consécutives confondus résultant de la responsabilité civile professionnelle d'Agent de voyages	<p>15.000.000 EUR par sinistre inclus</p> <p>2.000.000 EUR par sinistre et par année d'assurance</p> <p>3.000.000 EUR par sinistre</p> <p>75.000 EUR par sinistre</p> <p>150.000 EUR par sinistre</p> <p>770.000 EUR par sinistre</p> <p>305.000 EUR par année d'assurance</p> <p>3.000.000 EUR par année d'assurance</p> <p>5.000.000 EUR par année d'assurance</p>

(*) : Etats Unis d'Amérique/Canada : la franchise sera applicable à toute nature de dommages garantis, y compris corporels, frais et intérêts divers.

AXA
Direction Entreprises
233 cours Lafayette
69478 LYON CEDEX 06